

FDA AUDIT
Commissaire aux Comptes

S.A. S.C.I.C. NOUVEAU MONASTERE

54, Place de l'église temple
26150 SAINTE CROIX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

S.A. S.C.I.C. NOUVEAU MONASTERE

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2022**

Aux Associés

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la S.A. S.C.I.C. NOUVEAU MONASTERE, relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2022**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Groupement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Valence, le 25 février 2023.



Cabinet FDA AUDIT
Olivier Sachet
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement	3 358	3 358					
	Frais de développement	8 080	8 080					
	Concessions, brevets et droits similaires	9 664	5 446	4 217	6 125	1 907	31.14	
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions	310 165	35 957	274 207	280 601	6 394	2.28	
	Installations techniques, matériel et outillage	37 768	27 999	9 769	7 531	2 238	29.71	
	Autres immobilisations corporelles	250 884	107 583	143 301	153 942	10 641	6.91	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence								
Autres participations	3 600		3 600	3 600				
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés	12 152		12 152	153	12 000	NS		
Prêts								
Autres immobilisations financières	90		90	90				
Total II	635 760	188 423	447 337	452 042	4 705	1.04		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises	18 819		18 819	6 321	12 498	197.73	
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	8 186		8 186	19 345	11 158	57.68	
	Autres créances	6 185		6 185	9 041	2 857	31.60	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	198 415		198 415	201 388	2 973	1.48		
Charges constatées d'avance (3)								
Total III	231 605		231 605	236 095	4 490	1.90		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	6 750		6 750	7 501	750	10.00	
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	874 116	188 423	685 693	695 637	9 945	1.43		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 71 500) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	71 500		70 200		1 300	1.85
	Réserves						
	Réserve légale	2 077		2 077			
	Réserves statutaires ou contractuelles	67 167		67 167			
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	19 724		88 736		69 012	77.77
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	14 285		69 012		54 726	79.30
	Subventions d'investissement Provisions réglementées	183 005		191 668		8 664	4.52
	Total I	318 310		311 389		6 922	2.22
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées	11 600		11 600			
	Total II	11 600		11 600			
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	268 682		284 245		15 563	5.48
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	31 647		41 703		10 056	24.11
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 519		10 905		9 615	88.17
	Dettes fiscales et sociales	34 126		30 019		4 107	13.68
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	809		5 025		4 216	83.91	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)			753		753	100.00
	Total IV	355 782		372 649		16 866	4.53
	Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		685 693		695 637		9 945	1.43

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

127 684

103 967

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	31 596	13 583	45 179	45 355	176	0.39	
Production vendue de biens							
Production vendue de services	470 883		470 883	272 323	198 559	72.91	
Chiffre d'affaires NET	502 479	13 583	516 062	317 679	198 383	62.45	
Production stockée							
Production immobilisée			7 548	1 287	6 261	486.48	
Subventions d'exploitation			11 164	110 000	98 836	89.85	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				8 266	8 266	100.00	
Autres produits			111	11	100	928.09	
Total des Produits d'exploitation (I)			534 884	437 243	97 641	22.33	
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			28 463	28 574	111	0.39	
Variation de stock (marchandises)			12 498	148	12 647	NS	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			78 681	45 261	33 420	73.84	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			112 805	85 617	27 188	31.76	
Impôts, taxes et versements assimilés			5 903	4 569	1 334	29.20	
Salaires et traitements			222 402	169 095	53 307	31.52	
Charges sociales			47 031	13 618	33 413	245.36	
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			35 974	34 634	1 340	3.87	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			181	540	358	66.39	
Total des Charges d'exploitation (II)			518 942	382 057	136 885	35.83	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			15 942	55 186	39 244	71.11	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		1		4	3	80,73
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		1		4	3	80,73
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		3 132		2 883	248	8,60
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		3 132		2 883	248	8,60
2. Résultat financier (V-VI)		3 131		2 880	251	8,71
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		12 811		52 306	39 495	75,51
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 606		8 042	6 436	80,03
Produits exceptionnels sur opérations en capital				8 664	8 664	100,00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII		1 606		16 705	15 100	90,39
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		131			131	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		131			131	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		1 474		16 705	15 231	91,17
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)		536 490		453 952	82 538	18,18
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		522 205		384 940	137 264	35,66
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		14 285		69 012	54 726	79,30

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 685 692.64 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 516 061.65 Euros et dégageant un bénéfice de 14 285.21 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

De nombreux travaux ont été déjà lancés sur fonds propres depuis 2011 valorisant le bâtiment. En lien avec le bail à construction signé en 2014 avec l'association propriétaire, la SCIC SA Nouveau Monastère a une obligation de travaux. Le coût des travaux est de 11 441 € sur l'exercice. Une production immobilisée de 7 548 € a été constatée sur cet exercice.

La société n'a pas eu sur 2022 de nouvelle souscription de titres participatifs. De nouveaux sociétaires sont entrés au capital portant celui-ci à 71 500 €. Sur l'année des aides et exonérations ont été constatées pour 2.8KE au près de l'URSSAF, cela explique une réduction du montant des charges sociales.

Des négociations sont en cours au niveau du renouvellement du bail à construction pour le prolongé jusqu'en 2050.

350 repas ont été offerts (fait, livré et servi) par la SCIC aux pompiers de Romeyer : cela représente un montant d'environ 6 K€
Le temps passé par les woofers sur le site entre février et octobre est d'environ 1400 Heures sur l'année.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont réalisés suite à des recommandations de l'Autorité des Normes Comptables. Les changements sont les suivants :

- La quote part des subventions d'investissement est comptabilisée dans le compte 747 contre 777 auparavant
- Le compte "79111" de remboursement de frais de formation n'est plus utilisé. Les remboursements sont mis au crédit du compte 6185 "Formation".

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL	11 438	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	9 664	
Constructions sur sol propre		310 165	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		31 298	6 470
Installations générales agencements aménagements divers		227 985	11 441
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		10 849	608
	TOTAL	580 297	18 519
Autres participations		3 600	
Autres titres immobilisés		153	12 000
Prêts, autres immobilisations financières		90	
	TOTAL	3 843	12 000
	TOTAL GENERAL	605 241	30 519

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			11 438	11 438
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			9 664	9 664
Constructions sur sol propre				310 165	310 165
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				37 768	37 768
Installations générales agencements aménagements divers				239 426	239 426
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				11 457	11 457
	TOTAL			598 816	598 816
Autres participations				3 600	3 600
Autres titres immobilisés				12 152	12 152
Prêts, autres immobilisations financières				90	90
	TOTAL			15 842	15 842
	TOTAL GENERAL			635 760	635 760

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL 11 438			11 438
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL 3 539	1 907		5 446
Constructions sur sol propre	29 563	6 394		35 957
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	23 766	4 232		27 999
Installations générales agencements aménagements divers	77 557	21 145		98 702
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 336	1 545		8 881
	TOTAL 138 223	33 316		171 539
	TOTAL GENERAL 153 200	35 223		188 423

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	TOTAL 1 907				
Constructions sur sol propre	6 394				
Instal.techniques matériel outillage indus.	4 232				
Instal.générales agenc.aménag.divers	21 145				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 545				
	TOTAL 33 316				
	TOTAL GENERAL 35 223				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	90	90	
Autres créances clients	8 186	8 186	
Personnel et comptes rattachés	200	200	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 760	3 760	
Divers état et autres collectivités publiques	783	783	
Débiteurs divers	1 441	1 441	
TOTAL	14 461	14 461	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	268 682	40 584	140 703	87 395
Fournisseurs et comptes rattachés	20 519	20 519		
Personnel et comptes rattachés	14 488	14 488		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 070	14 070		
Taxe sur la valeur ajoutée	964	964		
Autres impôts taxes et assimilés	4 603	4 603		
Autres dettes	809	809		
TOTAL	324 136	96 037	140 703	87 395
Emprunts remboursés en cours d'exercice	15 563			

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	783
Total	783

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 611
Dettes fiscales et sociales	8 586
Total	12 197

Charges à répartir sur plusieurs exercices

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais d'émission des emprunts	6 750	
Total	6 750	

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

En lien avec le bail à construction signé en 2014 avec l'association propriétaire, la SCIC SA Nouveau Monastère a une obligation de travaux dans une durée de 7 ans (+2 ans optionnels) à la date de signature du dit bail pour investir en conséquence et réaliser les points suivant :

- Réfection des toitures de la partie ancien monastère,
- Reprise des menuiseries extérieures,
- Drainage de la cour,
- Mise aux normes sécurité incendie.

Dans le cadre de l'emprunt de 240 000€ au près du Crédit Coopératif, une hypothèque conventionnelle a été signée. Cette hypothèque conventionnelle conférée par la SCIC SA NOUVEAU MONASTERE en sa qualité de preneur au bail à construction consenti par l'association LE MONASTERE DE SAINTE-COIX reçu au terme de l'acte reçu

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

par Me SANNIER le 24 février 2014 pour une durée de 21 ans (01/02/2014 au 31/01/2035) en 2ème rang à hauteur de 240 000€ en capital et intérêts, frais, commissions et accessoires sur le bail à construction et les constructions à édifier.

Toujours en lien avec cet emprunt, un engagement financier a été conclu entre la SCIC SA NOUVEAU MONASTERE et le Crédit Coopératif. Ainsi, le taux d'intérêt pour être immédiatement majoré de 0.50% l'an si la Banque venait à constater, à une date anniversaire de la signature du présent contrat de prêt, que les mouvements créditeurs enregistrés sur les comptes de l'Emprunteur ouvert sur ses livres ont représenté, au cours de l'exercice comptable écoulé de l'Emprunteur, moins de 80% de son chiffre d'affaires sur ce même exercice. En pareille hypothèse, l'augmentation de taux, appliquée pour toute la durée résiduelle du prêt, sera notifiée par la Banque à l'Emprunteur, qui lui communiquera à cette occasion le nouveau TEG applicable ainsi que, un nouveau tableau d'amortissement.

Sur l'année 2020, la SCIC SA NOUVEAU MONASTERE a également souscrit un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) pour un montant de 100 000€. L'emprunt sera remboursé sur 48 mois à compter du 31/01/2023, le taux est de 0.55%.

Engagements reçus

FDA AUDIT

Commissaire aux Comptes

S.A. S.C.I.C. LE NOUVEAU MONASTERE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aux associés,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à VALENCE, le 25 février 2023


Olivier SACHET
Commissaire aux Comptes

